

# ZONE **30** rue de Lausanne - rue de Gray

*De nombreux riverains et piétons se plaignent du non - respect de la vitesse dans la zone 30 entrainant de ce fait un fort sentiment d'insécurité. Notre zone 30 s'étend sur 440 mètres au centre du village, rue de Lausanne et de Gray.*

Une zone 30 est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulation en abaissant la vitesse des véhicules.

Cette zone doit favoriser l'usage de la marche, en facilitant les traversées des piétons, et l'usage du vélo. Elle permet la cohabitation des

piétons, des personnes à mobilité réduite, des cyclistes, des véhicules motorisés, des transports publics et des véhicules d'urgence.

Il faut 13 mètres pour qu'un véhicule roulant à 30 km/h s'arrête alors qu'il faut 28 mètres pour celui qui roule à 50 km/h.

Il faut 54 secondes pour effectuer les 440 mètres de la zone 30 si vous

roulez à 30 km/h et 32 secondes si vous roulez à 50 km/h soit 22 secondes de +.

Aux mêmes vitesses, le bruit engendré par les véhicules augmente de +/- 2 décibels.

Il y a lieu également d'ajouter une augmentation sensible, avec la vitesse, des rejets nocifs dans l'atmosphère.

Une information sera également diffusée sur la RD 70, courant novembre, en direction des automobilistes issus de la circulation de transit.



**Les trottoirs sont réservés exclusivement aux piétons, les voitures ne doivent pas y stationner et les cyclistes doivent emprunter les voies de circulation.**

**Pensez à la sécurité des enfants (qui sont peut-être les vôtres) ! Nous espérons une réaction positive de votre part pour que notre village reste pour tous agréable à vivre.**

**Merci de modifier votre comportement, si nécessaire, pour que les riverains et tous les piétons qui fréquentent cette zone retrouvent le sourire !**

**Taxis Sage**  
Stéphanie & Christophe

03 81 59 04 89  
06 72 28 57 64

Transports privés et conventionnés toutes caisses  
25170 CHAMPEVANS-les-MOULINS

**GARAGE GERDY**  
Père et Fils

Mécanique - Carrosserie - Peinture  
42, rte de Lausanne 25115 POUILLEY LES VIGNES  
**Tél. 03 81 58 00 29** - Fax 03 81 59 07 82



## Un nouveau sens de circulation

*Les anciens habitants s'en souviendront, les nouveaux doivent le savoir, le plan de circulation mis en service le 20 février 2015 n'est pas né, comme ça, un beau matin du fait des élucubrations d'un conseil municipal.*

La réflexion date des années 1970-1980 puisque nous trouvons, sur le plan d'occupation des sols de l'époque, l'emprise de la réserve foncière nécessaire à la construction d'une voie nouvelle doublant la rue de l'Ecole. Cette réserve, confirmée lors de la révision du POS de 1994, correspond déjà exactement à l'emprise utilisée pour réaliser cette nouvelle voie en 2014.

C'est donc une réflexion qui datait d'une trentaine d'année qui a été reprise par l'équipe municipale élue en 2008.

Tous les élus, aidés dans leur réflexion par une commission d'une douzaine de membres, ont travaillé sur ce projet qui, après discussion,



a été validé dans sa conception actuelle. Les opérations d'achat de terrain ont alors été lancées et, après quelques difficultés administratives, se sont achevées en 2013.

La réalisation de ce nouvel équipement a permis la mise en service d'un nouveau plan de circulation le 20 février 2015.

Préalablement à la mise en service de ce plan de circulation, une très large information a été diffusée (réunions de quartiers, réunion publique, diffusion de plans et explications à tous les Appuliens et aux parents d'élèves, communication verbale...) et une signalisation a été posée.

Si tous les incidents prévus et annoncés lors de la réunion publique ne se sont pas produits, il subsiste, très localement, quelques difficultés à résoudre et quelques adaptations à apporter. Pour nous aider dans cette tâche, nous avons mis à disposition des Appuliens un cahier de « doléances » et de suggestions qui seront analysées afin de faire évoluer au mieux la situation.

Après quelques mois de service, nous constatons encore beaucoup trop de comportements inacceptables et dangereux, en particulier :

- Prise volontaire du sens interdit rue de l'Eglise.
- Stationnement anarchique au droit du groupe scolaire et de la boulangerie par non respect des zones matérialisées par des panneaux doublés de bande jaune le long des trottoirs interdisant l'arrêt et le stationnement, qui entravent l'écoulement de la circulation provenant de la rue de la Charrière Salée ou de la rue des Marronniers.
- Vitesse excessive sur la nouvelle rue de l'Ecole pourtant limitée à 30 km/h.

- Non-respect de la priorité à droite au croisement de la rue de l'Ecole (nouvelle) et la rue du Puits.

Ces situations ne peuvent plus durer et, comme pour enrayer les remontées de la rue de l'Eglise en sens interdit, nous pourrions avoir recours à une période de répression.

En ce qui concerne les stationnements et arrêts au droit du groupe scolaire, une solution simple existe : déposer et reprendre les enfants Place de l'Etoile pour qu'ils cheminent à pied jusqu'au groupe scolaire par la rue des Fontaines en sens unique très peu fréquentée.

La solution la plus efficace pour la collectivité et qui donnerait satisfaction à tout le monde consiste tout simplement, à respecter la signalisation en place et à intégrer dans sa manœuvre d'arrêt, de stationnement ou de déplacement la notion de respect de l'autre.

**N'oublions pas que nous, parents et grands-parents, nous devons donner l'exemple à nos jeunes. Pour cela, il faut, si nous voulons être le modèle à suivre, adopter un comportement citoyen irréprochable. Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme pour mettre fin à cette situation.**



# ZONE 30 OU LIMITATION À 30 ? LES DEUX MON CAPITAINE !

*Aujourd'hui, les rues de nos villes et de nos villages ne sont plus de simples liaisons isolées de leur environnement dont l'usage serait réservé uniquement aux véhicules motorisés. Elles sont devenues des espaces urbains supportant de nombreuses et très diverses fonctions de la vie locale.*

**PETITS RAPPELS :**

**ZONE 30 :**

C'est la section de voie constituant une zone affectée à la circulation de TOUS usagers (piétons, tous véhicules motorisés, 2 roues motorisés ou non). C'est un espace destiné à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulation. Pour les piétons, moyennant quelques précautions, la vitesse réduite des véhicules rend possible leur traversée dans de bonnes conditions de sécurité tout au long de la rue de cette zone. Les aménagements de la RD70 (bordures basses) facilitent la traversée

en tous points sans avoir recours aux passages piétons matérialisés. Ces aménagements facilitent également le cheminement des personnes à mobilité réduite.

La zone 30 de la RD70 constitue également une partie de la liaison « mode doux » reliant la Grosse Aige au collège Pompidou et au super U : liaison qui reliera bientôt, sous forme de maillage, Champvans les Moulins-Champagney-Serre les Sapins.

## LIMITATION À 30 KM/H

Cette limitation à 30km/h n'impacte que peu la vitesse moyenne des déplacements urbains mais apporte en plus un gain de sécurité et de fluidité plus une réduction du bruit et de la pollution automobile.

Cette limitation est une mesure qui apaise les zones urbaines et résidentielles, les rend plus accueillantes, plus sûres, plus confortables pour les habitants, les travailleurs et les visiteurs.

Elle a également pour effet de réduire l'écart de vitesse entre les différents modes de déplacements urbains ce qui sécurise les modes les plus lents. Elle permet aussi de réduire les divers aménagements urbains de la voirie demandés pour réduire la vitesse des déplacements dans le village.

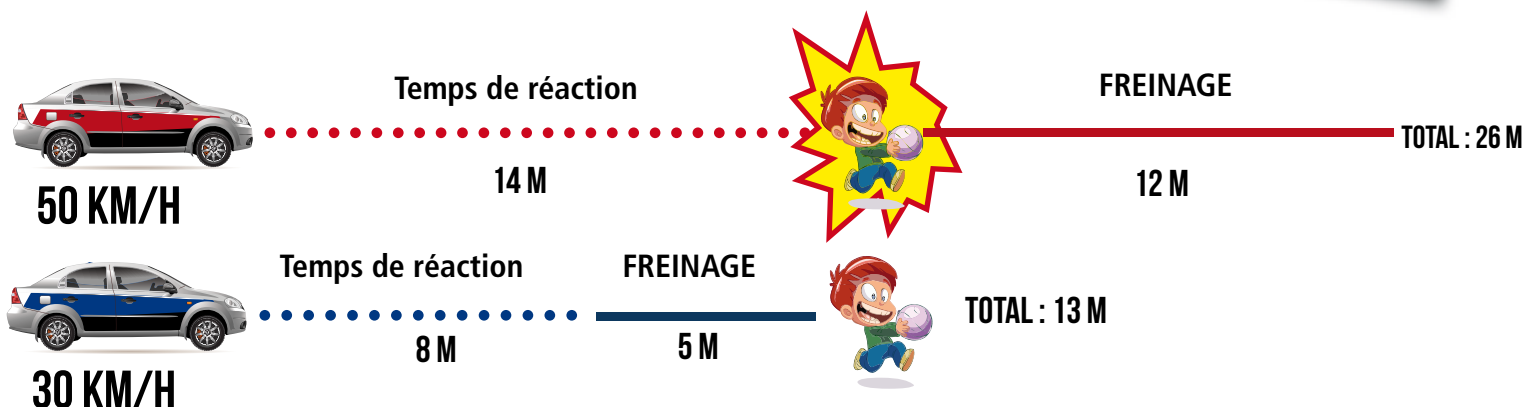
On peut également souligner l'impact de cette mesure sur la santé et l'environnement. Elle permet de réduire la consommation de carburant et d'améliorer la qualité de l'air (moins de freinages brusques suivis d'accéléérations rageuses). Une conduite plus souple, plus régulière se traduit par une baisse des émissions d'oxyde d'azote.



La différence essentielle entre la zone 30 et la limitation à 30 réside dans le fait que la zone 30 constitue un espace de partage et de cohabitation entre les différents modes de déplacement.

Pour information : le code de la route précise qu'un panneau de limitation de vitesse posé sur le panneau annonçant l'entrée de l'agglomération est applicable sur TOUTE LA COMMUNE.

Nous espérons que vous trouverez ci-dessus les éléments qui ont conduit à la décision de la limitation de vitesse et également le maintien des zones 30 à l'intérieur de cette même vitesse généralisée sur l'ensemble de la commune.



## FÉLICITATIONS



à la famille IDRISSE Rachid et Rkia, qui a participé à la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française organisée par la Préfecture du Doubs le 8 Mars 2016.

Le préfet a remis à Rachid et Rkia IDRISSE récemment naturalisés, un dossier d'accueil dans la nationalité française. Ils habitent le village depuis 8 mois et sont parents de 2 enfants .

## N'oubliez-pas les prochaines réunions de quartiers



à 10H les samedis

- 18 JUIN - Centre Village
- 25 JUIN - Grosse Aige
- 02 JUILLET - Coteau

## DES TRAVAUX RUE DE LA PÉRROUSE

**Comme annoncé dans le compte rendu de Conseil Municipal du 8 Septembre 2017, les travaux d'assainissement vont commencer le 13 novembre 2017 Rue de la Perrouse.**

L'objectif de ces travaux est la mise en séparatif des réseaux de collecte actuels des eaux usées et des eaux pluviales. L'entreprise CLIMENT, retenue pour l'exécution des travaux, va poser un collecteur sous la chaussée de la rue de la Perrouse et construire des tabourets de piquage au droit de chaque propriété. Après les travaux, il appartiendra aux habitants de la rue de réaliser les travaux de raccordement des eaux au tabouret. L'entreprise CLIMENT, pourra éventuellement procéder à la réalisation des ces travaux qui resteront à leur charges.

La pose du collecteur se faisant en axe de la chaussée, la rue sera fermée à la circulation des véhicules pendant la durée des travaux, du 13 novembre au 22 décembre 2017.

Ces travaux seront conduits par tranches successives afin de limiter le plus possible les perturbations

Pour ce faire, la rue du repos sera, durant cette période, circulée dans les deux sens. Le responsable du chantier restera à la disposition des habitants pour les informer de l'avancement du chantier.

N'hésitez pas à le contacter pour anti-



per les perturbations inévitables. L'entreprise, le maître d'œuvre et les élus seront près de vous pour que cette période se passe le mieux possible. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau. En effet, ils permettront, à terme, d'envoyer à la station d'épuration que les eaux chargées et à la Lanterne que les eaux pluviales.



Le montant des travaux est de 59 035 € hors taxes pour la rue de La Perrouse et 38 350 € hors taxes pour la rue du Puits (Ces derniers travaux seront réalisés en 2018),

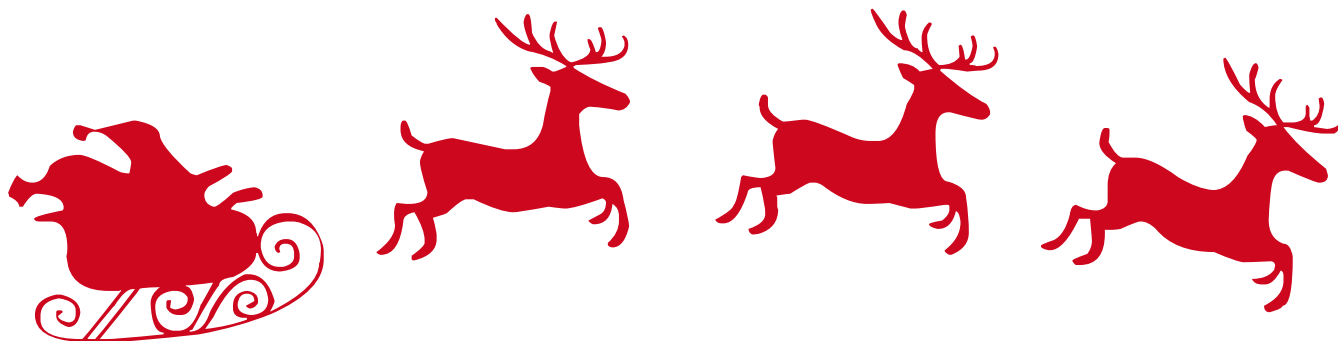
La maîtrise d'œuvre représente 4.5% du montant total hors taxes,

Le contrôle d'étanchéité des réseaux construits se monte à 3 998 € hors taxes,

Le délais de réalisation quant à lui sera de 7 semaines

Les subventions attendues devrait être de 5% obtenu du Département au titre de l'assainissement rural et 25% de l'Agence de l'eau au titre du fonds de solidarité rural.

En 2018, la rénovation du réseau d'assainissement et de la conduite d'eau potable devrait se poursuivre dans les rues de l'Eglise et de la Perrouse.





## LES TRAVAUX A POUILLEY-LES-VIGNES

*En 2016 et 2017, des travaux d'assainissement se sont déroulés dans le village, rue du Puits, rue de l'Eglise et rue de la Perrouse. Ces travaux ont consisté à transformer le réseau unitaire de collecte des eaux pluviales et usées en réseau séparatif.*

En 2018 et 2019, ces travaux seront suivis par des travaux d'aménagement de la voirie et de la sécurisation des déplacements piétons.

**Le planning des travaux est le suivant :**

### Année 2018

■ Aménagement du carrefour de la Route Départementale 8 avec la rue de la Perrouse à partir du 4 juin - zone en face du futur groupe scolaire, du pont de la Lanterne à la Route Départementale.



■ Aménagement de la rue de l'Eglise

■ Aménagement de la rue du Puits au droit de la boulangerie.  
Les travaux se dérouleront sur un seul site à la fois.

Une réunion publique le 15 juin 2018 a eu lieu à la mairie pour une explication détaillée sur ces futurs travaux.

### Année 2019

■ Aménagement de la rue de la Perrouse dans sa totalité, de la rue de Miserey jusqu'au pont de la Lanterne :

Construction d'un trottoir de 1,40 m de large, côté gauche en sortant du village, assurant la sécurité des piétons,

Matérialisation d'une voie de circulation de 5,50 m de large,

Traitement de la largeur restante côté droit.

***Ces travaux entraîneront des fermetures totales à la circulation. Des déviations seront mises en place pour compenser ces accès fermés. Les perturbations seront limitées au maximum.***



***Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.***

## MAISON PROPRE

**Catherine Roussey Brancher**

Ménage Vitrage Repassage  
Repas Courses Toilette

A VOTRE SERVICE

03 81 55 01 94

Aide à domicile  
Assistante de vie

Paiement en CESU  
25115 Pouilley les Vignes

## Le Salon

Ouvert du mardi au vendredi : 9h-18h30  
Le samedi : 9h-16h

32 rue de lausanne  
25115 Pouilley-les-Vignes

**Tél: 03.81.58.05.38**  
Facebook: Le salon

# Avertissement

Il est fréquent, malheureusement, de voir des véhicules stationnés sur les trottoirs obligeant les piétons, les enfants et les mamans avec une poussette à cheminer sur la voie circulée avec bien sûr tous les risques associés.

Il faut savoir que le Code de la route, dans son article R 417.11 l'interdit et considère ce stationnement comme gênant et passible d'une amende forfaitaire de classe IV de 135,00 €.

Des solutions de stationnement sur les différents parkings publics existent dans la commune et peuvent être avantageusement utilisés.



Soucieux de la sécurité des enfants et de tous les Appuliens, il serait souhaitable que chacun adopte un comportement responsable et respectueux des piétons et de modifier sans délai cette attitude qui les positionne en situation de risque inacceptable.

Nous comptons sur votre compréhension et espérons que chaque automobiliste se responsabilise enfin face à ces situations d'incivilité qui deviennent insupportable pour tous les habitants.



*En février, nous avons eu l'occasion de prêter une salle de notre ancienne Mairie à un groupe venu apprendre, sous la houlette d'Aurélie Dumont, la Langue des Signes.*

L'événement est encore suffisamment rare pour que nous l'évoquions dans ces pages.

Aurélie Dumont est une jeune femme sourde de naissance. Sa complète surdité ne l'a pas empêchée de suivre une scolarité courante et d'être ainsi diplômée en électronique et infographie.

Grâce à son dynamisme, elle a su créer, en 2010 sa micro-entreprise, Art Gestuel, où elle propose des formations en Langue des Signes (LSF) de différents niveaux, sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté, et à toutes sortes de publics, allant de la petite enfance jusqu'aux enseignants du Rectorat.

A titre d'exemples, elle anime depuis deux ans déjà le Périscolaire de Franois où de très jeunes enfants se familiarisent au gestuel à une vitesse étonnante ; de même, au Lycée Jeanne d'Arc de Pontarlier, elle a pour mission sur trois années, d'enseigner la LSF à des élèves s'orientant vers l'assistance à domicile, ainsi qu'à leurs professeurs.

Elle a déjà été sollicitée par La Poste lors

des Journées du Handicap à Lons-le-Sauvage et à Besançon, ainsi que par les Pompiers de Paris pour traduire sur vidéo les phrases-clés à échanger avec les sourds et malentendants en cas de secours.

Elle a également des élèves «privés» se formant parfois sur leur CPF, au long cours ou au contraire sous forme de stages intensifs comme cela a été le cas du 9 au 12 avril.

Si vous êtes intéressés par un éventuel

apprentissage de la LSF, ou tout simplement curieux, nous vous invitons à consulter son site internet :

**[www.artgestuel.fr](http://www.artgestuel.fr)**

De même, si vous avez juste des questions, n'hésitez pas à les poser directement à Aurélie par mail à l'adresse suivante :

**[contact@artgestuel.fr](mailto:contact@artgestuel.fr)**

Aurélie aura la gentillesse d'y répondre, nous n'en doutons pas, et cela sans aucun engagement de votre part.



**Communiquer autrement...**  
*découvrir, apprendre, signer...*  
Cours de la Langue des Signes Française

**Art Gestuel**  
vous propose des cours de Langue des Signes

Plusieurs formules proposées sur Besançon et ses alentours :

- Formation professionnelle Intra et Inter entreprise
- Stages Intensifs
- Cours hebdomadaires
- Cours à domicile

Déplacements dans toute la Franche-Comté

N'hésitez pas à laisser vos nom et coordonnées par mail :  
Renseignements / Informations : **[www.artgestuel.fr](http://www.artgestuel.fr)**  
Contact : **[contact@artgestuel.fr](mailto:contact@artgestuel.fr)**

 **Art Gestuel**  
FORMATION LANGUE DES SIGNES  
Siret : 524 602 760 00034

## TRAVAUX DE VOIRIE

*Après les travaux de la rue de l'Eglise, et du bas de la rue du Puits, les travaux 2019 concernaient l'aménagement de la rue de la Perrouse, dans son intégralité, depuis la rue de Miserey jusqu'au Groupe scolaire de la Lanterne.*

Ces travaux consistaient à :

- Créer un cheminement piétons sécurisé par la construction d'un trottoir de 1.40 m de largeur implanté côté gauche dans le sens centre-village vers le groupe scolaire.
- Construire une voie de circulation de 5.50 m de largeur.
- Comblers les surlargeurs existantes côté opposé de la voie.
- Aménager la zone de la Fontaine (Carrefour avec la rue des Vignes) et au droit de la pompe à eau (Croisement rue de Pelousey).
- Traiter en définitif la chicane installée sur le pont de la lanterne à l'entrée de la zone 20.

Ces travaux confiés, après appel d'offre, à l'entreprise Bonnefoy, se sont déroulés du 11 février à fin mai.

Grâce à une avance de 3 semaines sur le planning prévisionnel, la gêne aux appuliens a pu être limitée et les travaux les plus pénalisants pour leurs déplacements ont été effectués pendant les vacances de printemps. Toutefois, pour des raisons de sécurité et une meilleure tenue dans le temps, les regards de visite ont été rehaussés et entourés de béton après la mise en place des enrobés. Merci aux Appuliens pour leur compréhension.

Un parking d'une quinzaine de places a aussi été réalisé à proximité du groupe scolaire pour améliorer la circulation et la sécurité de ce secteur aux heures d'entrée et sortie d'école.

**Le coût global de ces travaux s'est élevé à environ 330 000.00 € TTC**

Ces travaux apportant un confort de circulation nettement amélioré ne doivent pas faire oublier la limitation de vitesse à 30 Km/h applicable dans toutes les rues du village.

La présence d'un trottoir plus large ne doit pas être un motif de stationnement. Merci de penser aux enfants, aux mamans ou nounous avec leurs poussettes et à tous les autres piétons qui doivent descendre du trottoir et emprunter la voie circulée pour contourner le véhicule en stationnement gênant.



## L'ANCIEN GROUPE PRIMAIRE EST DEvenu MAISON DE LA CULTURE

### Historique

Lors de l'élaboration du projet d'un nouveau groupe scolaire, le conseil municipal avait décidé de vendre le bâtiment. Mais, les offres d'achat étant très éloignées de l'estimation établie par France Domaine (organisme d'Etat) une réflexion a alors été menée par le conseil municipal pour savoir comment et par qui ce bâtiment de 1115m<sup>2</sup> de surface utile pouvait être utilisé.

La décision est très vite apparue de regrouper toutes les associations dans un lieu unique. En effet, les activités étaient dispersées dans différentes salles communales (salle des fêtes, salle 7, salle sous la cure et ancienne mairie) ; autant de pièces à chauffer et à entretenir. Cela devrait permettre de réduire les dépenses de fonctionnement.

D'autre part, afin de satisfaire les demandes de location d'une salle plus petite que la salle des fêtes à

des fins festives (repas de famille entre autres), il a été décidé d'utiliser le rez-de-chaussée jusque-là occupé par « la cantine » de l'école et les activités périscolaires. Le réfectoire, la cuisine, le bureau et la salle d'activités ont été modifiés et équipés pour la mise en location.

### Travaux

#### Rez-de-chaussée

Une cloison a été abattue entre le bureau et la salle d'activités afin de créer une salle de 80 m<sup>2</sup>. Une porte a été créée pour accéder à la cuisine. L'ancien réfectoire n'a pas nécessité de travaux conséquents.

Cet espace peut être proposé à la location. Les Appuliens peuvent d'ores et déjà s'adresser au secrétariat de mairie.

Le réfectoire est utilisé par des associations et peut servir de salle de réunion.

#### Premier étage

Cet étage est dédié en grande partie à la bibliothèque qui s'agrandit en utilisant l'espace laissé par les classes. Deux cloisons ont été abattues, les finitions sont en cours.

#### Deuxième et troisième étages

En complément d'une des salles du rez-de-chaussée, ces étages sont affectés aux associations. Des travaux de réhabilitation y ont été réalisés, il reste cependant quelques travaux de peinture.

D'ores et déjà, les retours sur l'utilisation de ces espaces sont très positifs.

#### Cour

Elle est libre d'accès ; le portail va être déplacé et installé vers le préau au milieu d'une nouvelle clôture.

Un remerciement peut être adressé aux employés techniques qui s'affairent pour la réhabilitation de ce bâtiment.

## LES TRAVAUX EN COURS

Les travaux de charpente de la mairie sont bien engagés. des panneaux photovoltaïques seront installés.



Bibliothèque : les travaux d'agrandissement sont terminés, l'aménagement suit son cours.

Une nouvelle chaudière pour l'église.



**Les secteurs d'Horizon 3 et de la Grosse Aige ont fait l'objet d'importants travaux de remplacement des conduites d'eau potable. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le SIEVO et c'est l'entreprise Colas qui a réalisé les travaux pendant 5 semaines.**

## TRAVAUX

Pour Horizon 3, ce n'est pas loin de 270 mètres linéaires de conduites en fonte qui ont été remplacées. Elles dataient des années 70 et étaient sujettes à de nombreuses fuites.

Les compteurs d'eau des particuliers ont été installés en limite de propriété ; près de 700 mètres linéaires de bran-

chement ont été refaits pour réaliser les travaux de raccordement des compteurs. Le diamètre des canalisations a été augmenté.

Les riverains ont bien sûr eu des désagréments, mais dans l'ensemble tout s'est bien passé.

Un nouveau revêtement a été mis en place.

À la Grosse Aige, les travaux sont en cours de réalisation. Datant des années 60, 1000 mètres de canalisations sont en cours de remplacement et 1700 mètres de branchement seront refaits.

Les travaux d'une durée de 4 mois ont débuté mi-août.

Les fouilles réalisées seront recouvertes d'enrobé.



## PONT RUE DES MARRONNIERS



Avec GBM la commune a décidé de reconstruire le pont qui enjambe la Lanterne rue des Marronniers. Compte tenu de sa vétusté, il était impératif de revoir toute son infrastructure. Il sera remplacé par un modèle en béton armé préfabriqué avec un garde-corps pour piétons style 1902 ; une rampe pour personnes à mobilité réduite sera créée. Les travaux débutés le 16 novembre devraient durer 6 semaines. Malheureusement le robinier sera coupé, son encombrement ne permet pas de faire autrement.



La Chaille a bénéficié d'une réfection de chaussée.



Nouvelle signalisation rue de la Corvée ...



Impasse Diderot : la réfection de la ruelle est prévue pour pallier principalement aux inondations lors des gros orages.



Matérialisation de la bande cyclable rue de l'École

## LES FINANCES DE VOTRE COMMUNE :

**Une situation financière et budgétaire saine et maîtrisée malgré la crise sanitaire.**

La situation patrimoniale de la commune, synthétisée dans le bilan comptable du compte de gestion 2020, fait apparaître un montant global de 13,158 millions d'euros.

L'actif immobilisé, principalement constitué d'immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations, voiries et réseaux divers) est en augmentation de 3,04% par rapport à l'exercice 2019. L'actif circulant constitué des créances et des disponibilités est lui en légère diminution.

L'exercice 2020, plus compliqué à maîtriser budgétairement que les exercices précédents du fait essentiellement de la crise sanitaire, confirme malgré tout des marges de manœuvre réelles pour la commune.

L'épargne brute, en régression par rapport à 2019, année record, est impactée par une baisse sensible des recettes de fonctionnement alors que les dépenses font preuve d'une grande stabilité. L'épargne brute représente le socle de la richesse de la commune.

Cet excédent, appelé également capacité d'autofinancement brut, pourrait financer en partie l'investissement.

De même, le fond de roulement au 31 décembre 2020, synonyme de bonne santé budgétaire de la collectivité, est en régression sensible par rapport à 2019 compte tenu de cette même baisse des recettes.

L'encours de dette au 31 décembre 2020 s'élève à 1,261 millions d'euros contre 1,401 millions au 31 décembre 2019. Il est en baisse régulière depuis 2015. Cet effort de désendettement prouve que la dette de la commune est donc maîtrisée.

Dans ce domaine, Pouilley les Vignes pourrait bénéficier d'une note très favorable dans le cadre d'une charte de bonne conduite. En effet, commune de 2024 habitants, l'endettement



moyen par habitant se situe autour de 650 euros alors que la moyenne de la strate dépasse 1000 euros.

Malgré une année difficile, la situation financière de la commune reste saine et permet de maintenir sa solvabilité tout en assurant le financement des investissements engagés au cours des dernières années.

## AMÉNAGEMENT AU NIVEAU DU GIRATOIRE DE LA BOULANGERIE

La Commune, en collaboration avec le service voiries de Grand Besançon Métropole, a demandé une étude pour réaliser un aménagement entre les deux giratoires de la rue de Lausanne (au niveau de la pharmacie).

Différentes propositions ont été étudiées telles que la mise en place de coussins berlinois, carrefour à feux ou plateau surélevé.

La solution retenue (la plus pertinente par rapport au trafic routier de ce secteur) est la création d'un plateau surélevé pour casser la vitesse des véhicules venant de Besançon abordant le giratoire. La sortie de la rue de l'Ecole sera ainsi plus sécurisée.



## MISE EN PLACE D'UN PANNEAU « SENS INTERDIT »

Devant la dangerosité de la sortie de la rue du Puits côté RD 70, un panneau « sens interdit » sera installé. Les véhicules prennent des risques importants pour sortir de cette rue en coupant la RD, voire pour repartir vers le centre du village. L'entrée sera bien sûr toujours possible en venant de Besançon.





Cette année, le trottoir rue de Serre, à gauche en rentrant dans le village, a été complètement rénové. L'année prochaine, ce sera le côté droit. Les passages piétons seront alors tracés.



Dans le bas de la rue de Serre, un enrochement a été mis en place pour consolider le talus.

## TRAVAUX DANS L'IMPASSE DIDEROT, À LA GROSSE AIGLE



**L'Impasse Diderot récupérait les eaux pluviales de la Route Départementale 108 (RD108).**

Au droit de l'entrée de cette impasse, la route départementale a un fort dévers qui canalise les eaux pluviales vers les habitations situées en contrebas. Les regards de captation des eaux situés devant les habitations ne suffisaient pas à les absorber.

Aussi, avec GBM, il a été décidé d'effectuer les travaux nécessaires.

L'eau provenant du RD108 a été canalisée au droit de l'impasse, vers un puits perdu situé du côté opposé de la RD. Une traversée de chaussée a été réalisée.



Concernant la voirie communale de l'impasse, des aménagements ont été effectués afin de diriger l'eau vers un puits perdu, créée au point bas de l'impasse.

La finition a été réalisée par la mise en place d'un enrobé sur la voirie de l'impasse concernée par les travaux.



## TRAVAUX À LA CHAILLE



Initialement installé pour accueillir l'école, le préfabriqué de la rue Victor Hugo avait été mis à disposition du secours catholique. Face aux nombreux travaux à réaliser, l'association a été transférée vers la cure et dans l'ancien préfabriqué "maternelle" derrière la salle des fêtes.

Le conseil municipal a décidé de viabiliser et vendre cette parcelle. À cet effet, le préfabriqué qui contenait de l'amiante a été rasé par une entreprise habilitée à ce genre de réalisation.



**AVANT**



## DES TRAVAUX RUE D'EMAGNY

Dans le cadre des travaux de requalification de la rue d'Emagny, Grand Besançon Métropole, à la demande de la commune, a engagé des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement.



Inscrits dans une démarche environnementale et réglementaire, ces travaux visent à réduire les arrivées d'eau pluviale à la station d'épuration.

Après le renforcement du réseau électrique par ENEDIS, les travaux de voirie, avec un espace réservé aux piétons et aux cyclistes, seront réalisés au printemps prochain.

Nous remercions les riverains pour leur patience. Une fois les travaux terminés, nous aurons une rue sécurisée pour tous, en particulier pour les élèves se rendant à pieds au collège ou au groupe scolaire.



## TRAVAUX ÉLECTRIQUES



L'objectif des techniciens était de supprimer une ligne de câble entre deux poteaux car la hauteur de ceux-ci n'était pas aux normes pour la construction de quatre maisons. Des travaux d'enfouissement avaient déjà été menés et il ne restait plus qu'à changer les poteaux, supprimer les câbles et faire les branchements.

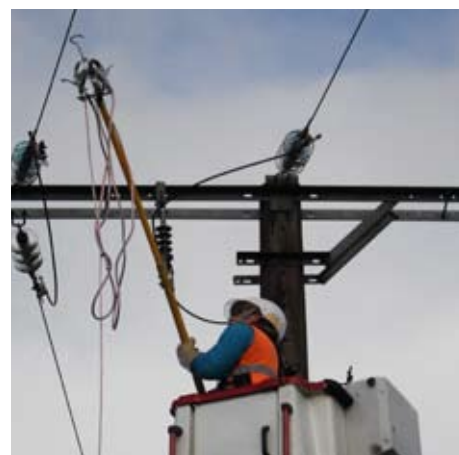
Ce rôle est celui du (de la) technicien(ne) de maintenance de lignes à haute tension, plus communément appelé(e) lignard(e), qui veille à ce que le transport de l'énergie électrique soit assuré en permanence.



Lorsqu'ils doivent agir sur les lignes elles-mêmes, deux solutions sont possibles :

- soit ils réparent sous tension. Dans ce cas, le technicien travaille par l'intermédiaire de perches isolantes et utilise une combinaison, des gants et des bottes en fil d'argent qui le protègent,
- soit ils mettent le matériel hors tension, et pour ne pas créer de nuisance aux riverains en coupant le courant, ils installent des gros groupes électrogènes le temps des travaux, et peuvent ainsi couper le courant haute tension.

Malgré cela ils travaillent avec beaucoup de précautions.



Les lignard (es) sont des hommes et des femmes aux multiples ressources, qui ne connaissent pas le vertige.

Pour être lignard(e), on doit obtenir un bac professionnel électricité en 3 ans ou un BTS puis une licence professionnelle.

Le métier de technicien en lignes haute tension est très recherché.

## UN NOUVEAU PANNEAU



La commune s'est dotée d'un panneau d'affichage lumineux situé à proximité du passage piéton près de la pharmacie.

L'objectif est simple : informer les habitants et communiquer avec eux à tout instant et en direct.

Ce panneau pourrait à terme se substituer aux calicots utilisés par de nombreuses



associations et éviter les affichages sauvages dénaturant notre paysage.

Les associations appuliennes pourront soumettre leurs messages.

## SÉCURITÉ : DES ÉCLUSES À L'ESSAI

Pour contraindre les usagers à respecter les limitations de vitesse dans une agglomération, il y a notamment la possibilité d'installer des écluses permettant le passage d'un seul véhicule.



L'aménagement d'écluses devrait enfin résoudre les problèmes de sécurité.

À titre expérimental, l'opération a commencé le 24 juin :

- deux écluses, destinées à réduire la vitesse excessive, ont été mises en place rue de la Perrouse,
- une autre, rue du Repos, pour matérialiser le sens interdit.

Ces équipements pourraient devenir pérennes. Vos remarques sont les bienvenues (en mairie ou par intramuros).



## LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE D'EMAGNY

**Démarrés en février, les travaux de la rue d'Emagny, effectués par l'entreprise Roger Martin sont terminés.**

Ce projet a permis de réaliser une rue sécurisée grâce à la création d'une voie « mode doux » pour piétons et cycles et une requalification complète de la voirie.

Les places de stationnement qui ont été aménagées le long de la rue seront végétalisées à la fin de l'été afin de s'intégrer naturellement au paysage. Des plantations et des bancs viendront compléter l'aménagement.

A l'entrée, depuis la rue de Gray, des barrières mobiles ont été installées afin de permettre aux véhicules de ramassage des déchets et aux pompiers de pouvoir y accéder en évitant des marches arrière.

**Attention : le stationnement devant ces grilles est strictement interdit.**

La signalisation horizontale et verticale sera réalisée avant septembre.

Le budget du chantier s'élève à **295 000 € TTC**, dont **110 000 €** à la charge de la commune ; cette somme inclut les plus-values souhaitées par la commune mais non prises en charge par GBM telles que les places de stationnement et l'entrée des véhicules de services côté rue de Gray.



Des réunions de chantier ont eu lieu chaque mardi pendant les 3 mois de travaux, entre les services de GBM, l'entreprise Roger Martin et les représentants de la commune (Maire, 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoints).



La pose d'enrochement à l'entrée de la rue permet de renforcer la voie aux passages des bus scolaires.



Pose des bordures le long de la voie.



Des cadenas spéciaux seront posés sur les barrières mobiles.



AVANT



APRÈS l'installation des parkings



AVANT



APRÈS



***Nous remercions les riverains pour leur patience pendant ces longues semaines où ils ont supporté les désagréments des travaux.***

# SÉCURITÉ : DES ÉCLUSES À L'ESSAI

Depuis juin 2021, des écluses ont été mises en place rue de la Perrouse (voir Appulien de décembre 2021).

Un premier essai a consisté à installer des écluses uniquement sur le côté droit en descendant la rue. Les retours ont fait remarquer que cette installation empêchait peu la vitesse excessive dans le sens montant.



En concertation avec le service voirie de Grand Besançon Métropole, la commune tente un deuxième essai avec deux écluses à droite en descendant et une à droite en montant (avant la rue du Repos).

Nous attendons votre avis sur ces deux possibilités.

Suite à vos remarques, la commune demandera au service voirie de GBM d'installer des rétrécissements pérennes.

## LA RUE DE LA PERROUSE EN CHIFFRES

Une étude sur le flux de véhicules circulant sur cette voie a été menée par les services de GBM sur une période de 7 jours, du mardi 8 mars au lundi 14 mars 2022.

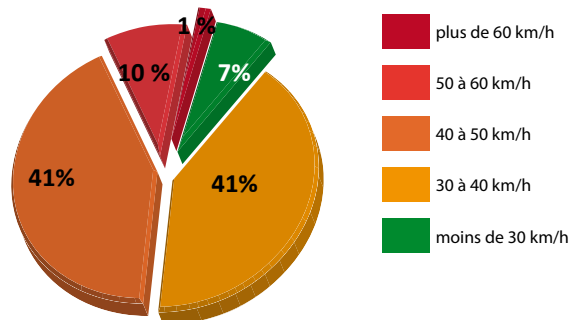
# 11335

C'est le nombre de véhicules qui ont transité, dans les deux sens, pendant cette période, soit une moyenne de 1820 véhicules par jour avec une moyenne plus importante le vendredi (2000) et plus faible le dimanche (730).

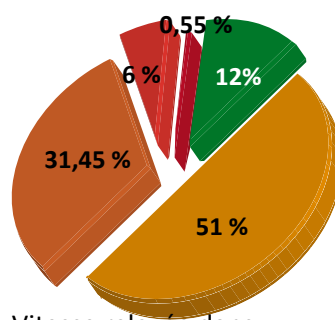
Les pointes horaires, allant jusqu'à 200 véhicules par heure en semaine, se situent de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00. En moyenne, 62 poids lourds y transitent chaque jour. (Bus scolaire et Ginko)

# 1058

C'est le nombre de véhicules qui n'ont pas respecté la vitesse de 30 km/heure pendant cette période soit 9,5 % des véhicules. Les vitesses très excessives restent rares (0,81 % des véhicules) et sont relevées surtout le soir et le week-end.



Vitesse relevée dans le sens montant



Vitesse relevée dans le sens descendant

**L'autre versant de la rue de la Perrouse (de la fontaine à la rue de Miserey) :**

Suite aux accidents dus essentiellement à la vitesse excessive, la commune travaille avec GBM pour remédier à ce problème. Non seulement, les solutions sont compliquées à mettre en place en raison de la configuration de la route mais il faut également préserver les riverains de nouvelles nuisances apportées par de nouveaux aménagements (exemple : bruit occasionné par les coussins berlinois).

**4769 véhicules  
dont 142 PL**  
soit  
661 VL/jour  
20 PL/jour

**6566 véhicules  
dont 187 PL**  
soit  
911 VL/jour  
27 PL/jour



Le fonds de roulement de la commune de Pouilley les Vignes a été valorisé à 668 266 euros au 31 décembre 2021, soit son plus haut niveau depuis 2015.

L'endettement de la commune est maîtrisé, l'épargne brute dégagée est de 540 441 euros au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement de la commune, chère à la Cour des Comptes, est d'environ 2 ans et demi. Pour rappel, le seuil d'alerte se situe à 8 années.

Ces bons résultats budgétaires et financiers (montant de la trésorerie = 650 741 euros au 31/12/21), sont la conséquence d'une gestion rigoureuse, méthodique et courageuse de contrôle des dépenses, et ce malgré les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et également des décisions de l'Etat qui continue de mettre à mal les communes et intercommunalités.

Très concrètement, cette maîtrise de la gestion budgétaire de l'exercice 2021 a permis de protéger les contribuables, de préserver la qualité du service public communal et de poursuivre les investissements dans la commune avec un programme porté sur des projets structurants pour notre village et ses habitants, dans des domaines impactant le quotidien et la qualité de vie des Appuliens.



## DES TRAVAUX RUE DES VIGNES ET RUE DE MASSON

Dans le cadre des travaux de requalification des rues des Vignes et de Masson, Grand Besançon Métropole, à la demande de la commune, a engagé des travaux d'enfouissement des réseaux secs.



Les travaux de voirie seront réalisés à l'automne.





## LES TRAVAUX DE VOIRIE

**Démarrés le 04 juillet 2022, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone) et la requalification de voirie des rues de Masson et des Vignes sont presque terminés.**

De nouveaux poteaux d'éclairage public seront posés pour remplacer les anciennes installations électriques alimentées jusqu'à présent en aérien.

**Le coût de cette opération est de 783 000 € TTC dont 280 000 € à la charge de la Commune.**



Afin d'éviter aux habitants de la rue de Masson d'apporter leurs poubelles jusqu'au bout de la rue une zone de retournement a été créée près de la fontaine du Niton pour les camions bennes.



Le chemin de La Perrouse a été refait :



Entrée du lotissement le Crousot.



Des réunions régulières entre les élus, les techniciens de GBM et l'entreprise se sont déroulées tout au long des travaux.



Une place de parking a pu être installée à l'entrée de la rue.



**Merci à l'ensemble des riverains pour leur patience.**

**Une attention particulière à M. et Mme Iseli pour leur don : leurs pierres ont servi à la réalisation de l'escalier permettant de se rendre à la table d'orientation depuis la rue des Vignes.**



# ASSAINISSEMENT ET VOIRIE RUE DE LAUSANNE

**Suite à la signature d'un Plan Urbain Partenarial entre Grand Besançon Métropole, la Commune et le Crédit Mutuel Aménagement Foncier, aménageur du lotissement « Le Champ du Rang » (zone 1AUa du PLU de la commune), des travaux publics nécessaires à l'opération ont débuté le lundi 09 octobre 2023.**

Ces travaux sont les suivants :

- Extension du réseau d'eaux usées d'environ 300 mètres.
- Réalisation d'un cheminement piétons le long de la rue de Lausanne pour rejoindre le centre de la commune.
- Réalisation d'un plateau ralentisseur sur cette route départementale 70 pour gérer les entrées / sorties du lotissement.

Le coût global prévisionnel de ces équipements publics s'élève à 170 000 € HT. La part du lotisseur se monte à 144 500 € et la part de GBM à 21 250 € ; la participation de la commune, dans le cadre des fonds de concours « voiries », s'élèvera à 4 250 €.

En accord avec le Département et GBM, une déviation a été mise en place via Serre-les-Sapins, du mercredi 11 octobre 2023 au 15 décembre 2023 au plus tard. Depuis le 23 octobre, les automobilistes ont pu emprunter la voie dans le sens Besançon / Pouilley-les-Vignes.

Merci aux riverains, pharmacie et commerces pour leur patience.



**Les trottoirs du bas du Coteau ont été réalisés.**

**En 2024, ce sera le tour de ceux de la partie haute.**



## RAPPEL AUX CYCLISTES

### ATTENTION.

À vélo, rue de l'Eglise, l'accès à la piste cyclable doit être pris dans le sens montant.

La descente doit se faire sur la chaussée.

Il en est de même rue de l'École où vous ne pouvez emprunter la voie cyclable qu'en direction de la maison de la culture, en sens inverse il faut utiliser la chaussée.





## TROIS APPARTEMENTS EN COURS DE CRÉATION DANS L'ANCIENNE TRÉSORERIE

Les travaux avancent comme prévu pour s'achever en juin 2024.



*Dans le cadre de l'entretien des aires de jeux, les copeaux de bois ont été changés.*

*Le coût de cette opération réalisée par l'entreprise FCE, s'élève à 4500 €.*



## VOIE MODE DOUX LE LONG DE LA RD 70

**Les travaux de réalisation d'une liaison cyclable entre Pouilley et Besançon ont démarré.**

Ces travaux permettront la mise en sécurité des déplacements décarbonés au quotidien. Dans un premier temps, la partie réalisée permettra la liaison cyclable entre Besançon (zone Croppet) et le giratoire de Pirey. Les autres tronçons seront programmés en 2024/2025.

Cet itinéraire a été retenu au titre de l'appel à projet lancé par l'État et a ainsi obtenu une subvention de 208 000 €. Grand Besançon Métropole finance ce programme. La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs participeront également financièrement à ces travaux. Le coût de ce premier tronçon est de 600 000 € HT.

Aucune fermeture de la circulation n'est envisagée sur la RD 70. Toutefois la vitesse sera limitée à 50km/h sur la partie en travaux.





## TROTINETTES ÉLECTRIQUES DES RÈGLES À RESPECTER

*Si ces nouveaux engins de déplacements personnels motorisés présentent un avantage écologique certain, ils peuvent s'avérer dangereux si leurs conducteurs ne respectent pas les règles du code de la route.*

**Un code de la route ignoré ou bafoué**  
Les règles appliquées pour les trottinettes sont les mêmes que pour les vélos, avec certaines spécificités supplémentaires:

- La trottinette électrique est interdite aux enfants de moins de 12 ans.
- Il faut souscrire obligatoirement une assurance « trottinette électrique » qui comprend à minima une garantie responsabilité civile
- Il est interdit de circuler à plus de 25 km/h avec une trottinette débridée sur la voie publique
- Il est interdit de circuler sur les trottoirs.
- En agglomération, la circulation n'est possible que sur les pistes cyclables ou, à défaut, sur les routes limitées à 50 km/h.
- Hors agglomération, vous ne pouvez circuler que sur les voies vertes ou les pistes cyclables
- Il est interdit de porter des écouteurs pendant la conduite.
- Il est interdit de circuler à plusieurs sur le même engin.
- La trottinette doit être garée sur le trottoir sans gêner le passage des piétons.

Quels sont les équipements obligatoires ?

Comme pour les vélos, tout équipement renforçant la sécurité et la visibilité par les automobilistes est recommandé voir obligatoire.

- La trottinette doit être équipée de feux avant et arrière.
- Il faut être équipé de vêtements clairs voir réfléchissants.
- La trottinette doit être équipée d'un klaxon.
- Le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

### Hors agglomérations

sur les routes autorisées aux EDPM (Engins de Déplacement personnel motorisés), le port du casque et d'un vêtement ou équipement réfléchissant est obligatoire.

### Passager interdit



35 €

La trottinette doit être équipée : d'un avertisseur sonore, de freins, de dispositif rétro-réfléchissants, de feux avant et arrière.



11 €

### Casque audio interdit



35 €



25

### Vitesse limitée à 25 km/h

135 €

+

1500 €

Si la trottinette a été débridée



Il est interdit de rouler sur les trottoirs.

35 €

Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé.



# LE STATIONNEMENT SUR LE TROTTOIR EST INTERDIT

À en croire les nombreuses infractions que l'on constate dans la commune, il semble que les règles de stationnement soient encore méconnues.

*Voici pour rappel les règles de base du code de la route.*

## Le stationnement sur le trottoir est interdit.

(Les contrevenants s'exposent à une amende de 4<sup>ème</sup> classe de 135€)

Que le véhicule soit complètement sur le trottoir ou simplement à cheval sur la chaussée avec une place semblant suffisante laissée aux piétons, la règle reste la même...

## Le stationnement doit se faire chez soi ou sur les aires de stationnement, pas sur le trottoir !

**Cependant.** Le code de la route laisse la possibilité de stationner sur la chaussée dans la mesure où cela ne gêne pas la circulation et à condition bien sûr qu'une signalisation ne l'interdise pas à droite de la chaussée sur une voie à double sens, et à gauche ou à droite sur une voie à sens unique.

Pour certains la méprise vient de l'idée fausse qu'il faut stationner le véhicule de telle manière à favoriser la circulation des véhicules plutôt que celle des piétons.

*C'est pourtant bien le contraire.*

Sans espace suffisant, une personne se déplaçant en fauteuil roulant ou des parents promenant leur bébé en poussette devront descendre du trottoir et circuler sur la route mettant ainsi leur vie en danger.

Tandis qu'un véhicule stationné sur la chaussée risquera, tout au plus de ralentir le flux de circulation, mais ne présentera pas de danger supplémentaire pour les usagers.



*En ce qui concerne les pistes cyclables, n'oublions pas qu'à subir trop souvent la présence de véhicules entravant leurs voies, des cyclistes pourraient se détourner des pistes cyclables. Un risque de désaffection qui se répercuterait sur la sécurité de tous les usagers.*

*Pensons-y lorsque l'on se gare parfois un peu au hasard...*

Il existe trois catégories d'infraction dans les cas de mauvais stationnement...

**35 €**

### 1 - Le stationnement gênant

- Sur une bande d'arrêt d'urgence,
- En double file,
- devant une entrée d'immeuble ou un garage privé,
- Dans les aires piétonnes ou les zones de rencontre (City stade).

### 2 - Le stationnement très gênant

**135 €**

- Sur le trottoir,
- Sur un passage piéton,
- Sur une piste cyclable,
- Sur une voie réservée aux bus ou aux taxis,
- Sur une zone affectée aux personnes à mobilité réduite, (parking handicapé).
- À proximité de toute signalisation routière, si le gabarit du véhicule masque ces dernières.

### 3 - Le stationnement dangereux (en plus de l'amende retrait de trois points)

**135 €**

- Au sommet d'une côte,
- À l'approche d'un virage,
- À proximité d'un passage à niveau

Enfin, il existe également le stationnement abusif (35 €).

Celui-ci consiste en un stationnement de plus de 7 jours au même endroit. Dans ce cas, le véhicule sera mis en fourrière aux frais du propriétaire.



**Taxis Sage**  
Stéphanie & Christophe

03 81 59 04 89  
06 72 28 57 64

Transports privés et  
conventionné toutes caisses  
25170 CHAMPVANS-les-MOULINS

**Le Salon**



Ouvert du mardi au vendredi : 9h-18h30  
Le samedi : 9h-16h

32 rue de lausanne  
25115 Pouilley-les-Vignes

Tél: 03.81.58.05.38  
Facebook: Le salon



### Les trottoirs du Coteau sont terminés



## LA LIAISON CYCLABLE ENTRE POUILLEY ET BESANÇON LE LONG DE LA RD70 EST ACCESSIBLE

La voie douce reliant le rond-point de Pirey à Besançon est désormais ouverte à la circulation des cyclistes et des piétons, offrant une alternative sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Il est essentiel que chacun fasse preuve de vigilance et de courtoisie pour garantir la sécurité de tous les usagers.

Il convient de souligner que les cyclistes ne bénéficient pas de la priorité au passage du rond-point ; les panneaux de signalisation sont installés dans le but de les encourager à céder le passage aux autres véhicules.

En respectant ces règles, nous contribuons tous à la sécurité et à la fluidité de la circulation.



**Un collectif d'habitants de Pelousey, Pouilley-les-Vignes, Noironte, Pirey, Ecole-Valentin pratiquant le vélo dans la convivialité et dressant le même constat du manque de pistes cyclables et de voies douces ont créé une association nommée « L'Avenir à vélo », dont le siège social est situé à Pelousey.**

Cette association a pour ambition de promouvoir l'utilisation du vélo, d'encourager les habitants dans la pratique du vélo, de créer du lien avec la

petite reine, d'être un interlocuteur chez les décideurs et de prioriser la sécurité en développant des pistes cyclables.

Nouvellement constituée, l'association souhaite se faire connaître à travers un événement :

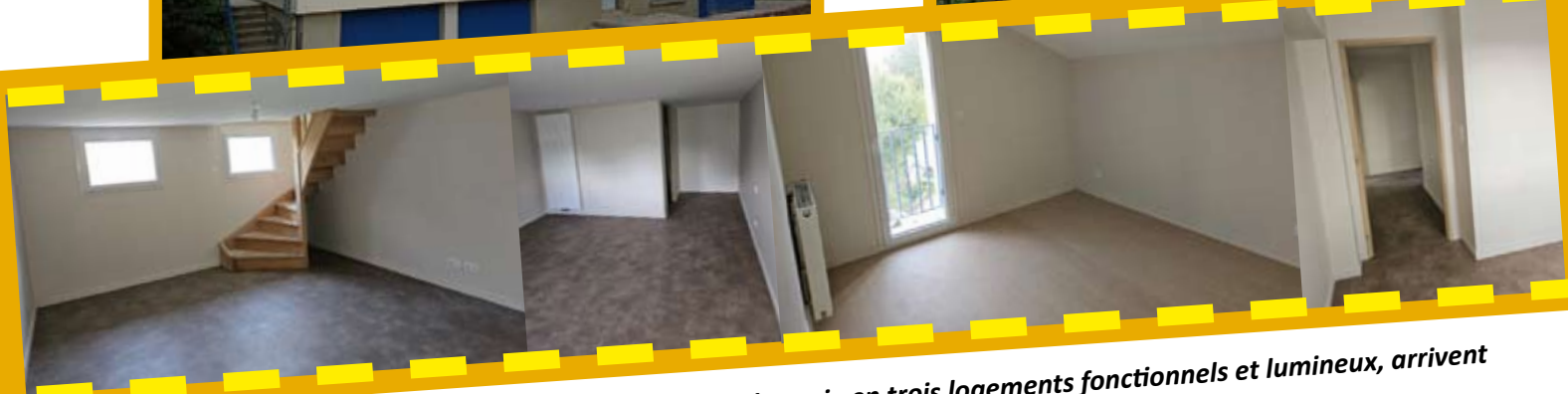


**FAITES DU VELO qui aura lieu le 2 juin 2024 au départ de Pelousey.**

Une balade collective et sécurisée de 10 km passera dans les villages, de Pouilley-les-Vignes, Champagny, Champvans les Moulins pour se terminer avec des animations à Pelousey.

**Pour tout renseignement ou adhésion :**  
**Tél. : 06 45 08 82 79**  
**[contact.laveniravelo@gmail.com](mailto:contact.laveniravelo@gmail.com)**

## DES TRAVAUX À POUILLEY-LES-VIGNES

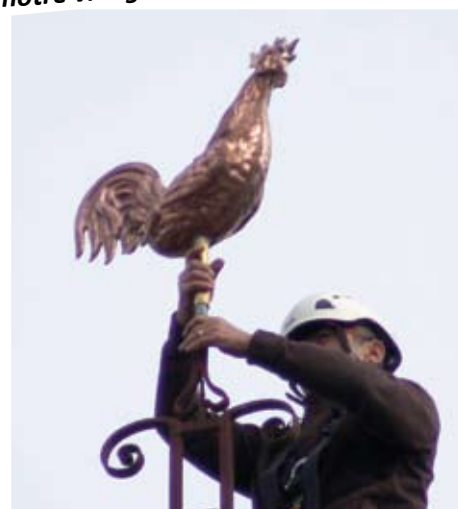


Les travaux de rénovation, transformant l'ancienne trésorerie en trois logements fonctionnels et lumineux, arrivent à terme. Ils seront prêts à accueillir leurs premiers locataires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.  
La volonté de la Commune est de réserver ces appartements aux habitants de notre village.

## UN NOUVEAU COQ !

**Symbole de renouveau et de tradition, ce coq, flambant neuf, veille désormais sur le village depuis le sommet du clocher.**

Photo : Jean-Luc DEVAUX



**Girouette** : Souvent utilisé comme girouette, le coq indique la direction du vent.  
Bec pointé vers le nord, il annonce un temps froid et de la bise.  
Bec pointé vers l'ouest, il annonce un temps humide.

**Symbole chrétien** : Le coq rappelle le passage de l'Évangile où Jésus annonce à Pierre qu'il le reniera "avant que le coq chante trois fois." Au sommet des églises, le coq devient alors un symbole de la foi.

**Emblème de la France et de la lumière** : Le coq, animal emblématique de la Gaule puis de la France, incarne aussi l'identité française. En tant qu'animal diurne qui salue le lever du soleil, il symbolise la lumière, l'espérance et le renouveau chaque jour.



## LE CIMETIÈRE S'EMBELLIT

De nouvelles caves-urnes ont été aménagées dans le cimetière communal. Ce lieu dédié aux urnes funéraires offre aux familles un espace paisible et respectueux pour honorer la mémoire de leurs proches, tout en répondant aux évolutions des pratiques funéraires.

Pour connaître les tarifs de ces caves-urnes et de leur concession, renseignez-vous à la mairie ou sur le site [pouilleylesvignes.com](http://pouilleylesvignes.com).

Afin d'embellir l'entourage des caves-urnes et des columbariums, des travaux d'engazonnement vont avoir lieu après les fêtes de la Toussaint.

La méthode utilisée, est une technique durable, sans pesticide, et moins coûteuse en plus d'être plus esthétique que les gravillons.

***Merci aux visiteurs du cimetière de prendre garde à ne pas piétiner les allées concernées lors des travaux.***



Les cimetières sont des lieux de recueillement qui tiennent fort à cœur de la plupart des citoyen(ne)s. Pourtant, ils ne sont pas toujours respectés comme ils le devraient. Nous notons de nombreuses plaintes pour la présence de déjections canines.

Comme dans d'autres lieux de la commune on constate malheureusement qu'une minorité de personnes n'ont pas le réflexe de ramasser les crottes de leur chien pendant les promenades.

## FUTURS TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et de mobilité durable sont de plus en plus cruciaux, GBM va terminer la liaison cyclable entre Pirey et Pouilly les Vignes.

Les travaux devraient commencer courant novembre pour s'achever à la fin du premier trimestre 2025.

La création de cette piste cyclable répond à trois grands objectifs :

**1. Favoriser la mobilité durable :** En offrant une alternative écologique aux déplacements motorisés, cette piste participe activement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

**2. Améliorer la sécurité des usagers :** Les cyclistes et piétons pourront désormais circuler dans un espace dédié, à l'abri des voitures, ce qui réduit considérablement les risques d'accidents.

**3. Créer du lien entre les communes :** cette piste cyclable facilitera les échanges, aussi bien professionnels que personnels.

L'objectif de cette piste cyclable va au-delà de la simple création d'une infrastructure. En renforçant les connexions entre les communes tout en promouvant la protection de l'environnement, cette piste marque une étape importante vers un avenir où les déplacements doux et durables occuperont une place centrale dans nos vies.



# LES TRAVAUX À POUILLEY-LES-VIGNES



La médiathèque vous accueille au troisième étage de la maison de la culture pendant les travaux.



À partir du 7 avril 2025, les travaux de la nouvelle piste cyclable seront achevés, marquant l'aboutissement de plusieurs mois de travaux destinés à améliorer les mobilités douces.

Le chantier, entamé début février, a consisté à sécuriser le tracé, élargir les voies, et aménager des intersections plus lisibles pour les cyclistes.

Cette infrastructure s'inscrit dans une démarche de transition écologique et de réduction de l'usage de la voiture individuelle. Elle reliera à terme Besançon via Pirey, facilitant les trajets domicile-travail à vélo.

Des panneaux de signalisation adaptés et une signalétique au sol seront également installés. Cette piste cyclable répond à une demande croissante pour des déplacements plus durables et sûrs.

Conscient de la gêne occasionnée aux automobilistes mais surtout aux commerçants et riverains, nous les remercions pour leur patience.



La passerelle piétonne enjambant la Lanterne rue des Fontaines, arrivant à bout de souffle, a été démontée en février pour une reconstruction, et doit être de nouveau accessible à l'heure où vous lisez votre Appulien.



# LES TRAVAUX À POUILLEY-LES-VIGNES



## Revêtement de la voie verte entre Pirey et Pouilley-les-Vignes

La voie cyclable entre Pirey et Pouilley-les-Vignes est terminée depuis quelques semaines et les utilisateurs de cette voie ont pu constater des désagréments, de l'inconfort.

Grand Besançon Métropole a choisi d'utiliser pour le revêtement de cette voie, un matériau **"GraveEmulsion"** enrichi en granulats clairs.

Cette technique innovante associant des granulats calcaires d'origine locale à une émulsion à base d'un bitume pur, avait déjà été éprouvée par l'entreprise en charge des travaux. Toutefois, les conditions et modalités de mise en oeuvre n'étaient pas optimales et ont généré des désordres de type ondulations et arrachements superficiels de gravillons.

Ce résultat n'étant pas acceptable, l'entreprise reprendra l'intégralité du revêtement de la voie verte.

Cependant, la période automnale (puis hivernale) ne permettant pas



une reprise dans les meilleures conditions il est prévu une réintervention au printemps 2026.

Merci pour votre compréhension et votre patience.



## AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À LA CHAILLE

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle zone commerciale et artisanale au niveau du rond-point de Pirey, GBM a lancé la réalisation d'un réseau d'assainissement qui permettra de raccorder l'ensemble des futurs commerces, entreprises et particuliers rue de la Chaille au niveau de la commune de Pirey.

Les travaux comprennent la pose de canalisations, la création de regards techniques et l'aménagement des dispositifs nécessaires au bon fonctionnement du réseau.





La commune poursuit l'entretien et la modernisation de ses équipements publics avec le remplacement d'un jeu dans l'aire de jeux actuelle. L'ancien module, devenu vieillissant, a été démonté pour laisser place à une nouvelle structure plus moderne, sécurisée et adaptée aux besoins des enfants.

Ce nouvel équipement, conforme aux normes en vigueur, offrira davantage de possibilités de jeux et une expérience plus attractive pour les plus jeunes. L'objectif est de garantir un espace ludique sûr, agréable et accessible à toutes les familles.



## PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE 1AUE DU PLU (ÉQUIPEMENTS PUBLICS)

**Sur un site de 4,5 hectares, à proximité des grands axes routiers du secteur, la Commune envisage d'aménager cette zone située route d'Emagny, en face du groupe scolaire.**

À l'heure actuelle, il est prévu les aménagements suivants :

- Un Centre d'Incendies et de Secours (CIS) **construit par le SDIS du Doubs** : 3<sup>ème</sup> caserne de Grand Besançon Métropole.
- Un bassin d'apprentissage de la natation : **projet porté et à destination de l'ensemble des communes du secteur Ouest.**

- Une maison médicale, **crée par des médecins de la commune**, pouvant accueillir entre 8 et 12 praticiens parmi lesquels des médecins généralistes et spécialistes.

- Une salle des fêtes munie d'une grande salle permettant l'accueil d'événements.

- Des ateliers communaux permettant le stockage et facilitant le travail des employés de la commune.

**Grand Besançon Métropole** construira une chaufferie « bois » et un réseau de chaleur qui desservira l'ensemble des bâtiments de cette zone ainsi que le groupe scolaire et le collège. Une antenne de ce réseau sera créée pour desservir la zone d'activités.

La mutualisation des équipements de desserte, des stationnements afin d'optimiser l'occupation du sol des nouveaux équipements sera privilégiée.

**1** Le centre d'incendies et de secours (CIS)  
Localisé à l'entrée, le centre disposera d'un accès rapide depuis le nouveau rond-point, de deux accès et l'aménagement de la voie de desserte permettra aux véhicules du CIS de circuler dans les deux sens.

**2** La maison médicale et la salle des fêtes, localisées au centre, profiteront d'une importante visibilité et d'une grande proximité avec les stationnements mutualisés.  
Des stationnements le long de la voie de desserte permettront un accès rapide à la maison médicale pour les patients.

**3** Le bassin d'apprentissage de la natation. Localisé au sud, le bassin disposera de stationnements pour les autobus le long de la voie de desserte.

**1**

**2**

**3**

**4**

**5**

**6**

Un espace paysager accompagnera le cheminement modes actifs.

Une poche de stationnement mutualisée d'une centaine de places.

**5**

**4**

Les ateliers municipaux et la chaufferie.  
En partie basse, derrière une épaisseur paysagère existante, les constructions seront peu visibles.

# LES TRAVAUX À POUILLEY-LES-VIGNES



## AMÉNAGEMENT DU CHEMIN PIÉTON ENTRE LA RUE DE LA CHARLOTTE ET LE LOTISSEMENT « LE VILLAGE »



## TRAVAUX À LA POMMERAIE

Des travaux de réhabilitation de chaussée ont été réalisés à la Pommeraie, de même que rue de l'école, près du cabinet dentaire.



## LES TRAVAUX ROUTE DE MISEREY ..

Reprise de la structure de chaussée suite à des affouillements\*  
causés par une circulation d'eau souterraine



\* Action localisée des courants d'eau qui fouillent et érodent le lit ou les berges d'une rivière, ou dégradent les ouvrages d'art qui les bordent.

### CURAGE ET RÉNOVATION DES LITS DE SÉCHAGE DES BOUES À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.



#### Travaux réalisés :

- Curage, évacuation et transport des boues en vue de leur traitement en centre de compostage ou en épandage agricole.
- Dépose d'ouvrages existants.
- Terrassement, mise en forme du terrain et du support des ouvrages.
- Mise en oeuvre de réseaux de drains et d'assainissement.
- Pose de géomembrane sur les supports préparés.
- Mise en place de couches de granulats nécessaires au fonctionnement des lits de séchage.
- Plantation des macrophytes\* dans les lits de séchage.

\*Un macrophyte est un végétal aquatique de zones humides continentales (habituellement gorgées ou inondées d'eau douce) et littorales (eau salée ou saumâtre), visible à l'œil nu.